



En 2021, le Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest se renouvelle

Conseils de développement : des espaces de réflexion, de dialogue et d'échanges de **proximité** ouverts



Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DU PAYS DE BREST



« de plans sur "les-pays-de-brest.fr" »

Le Pays de Brest :

- 103 communes
- 6 communautés de communes et 1 métropole
- 421 000 habitants
- 169 000 emplois



➤ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA METROPOLE ET DU PAYS DE BREST
18 rue Jean Jaurès – BP 61321 – 29213 BREST CEDEX 1 – 0298335179 – 0783342174
Contact : maryse.larpent@conseil-developpement-brest.fr

Un conseil de développement, qu'est-ce que c'est ?

Les Conseils de développement s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Ils constituent une instance de concertation locale qui rassemble des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, sportifs, associatifs, du développement durable ... et des citoyens volontaires.

Il s'agit d'une instance de démocratie participative et contributive unique en son genre. Cette assemblée citoyenne et bénévole est mise en place dans les métropoles, communautés de communes, communautés d'agglomérations... et les Pays. Elle engage des réflexions et fourni des avis, des propositions, des contributions à la demande de la collectivité ou de sa propre initiative sur des sujets très divers concernant le territoire.

Des thématiques larges et variées

La loi indique que *le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre*¹.

Dans le Pays de Brest, le Conseil de développement intervient sur des thèmes propres à la Métropole et sur les documents définissant la stratégie et la planification des règles d'urbanisme qui s'appliquent à l'ensemble des communes et communautés de communes (SCoT).

Un travail en réseau

Les conseils de développement bretons se sont réunis en réseau afin de mener ensemble des réflexions soit à l'échelle bretonne, soit sur des problématiques communes à plusieurs territoires qu'ils soient voisins ou pas.

Au niveau national, une coordination leur permet de collaborer, d'échanger sur leurs pratiques, leurs façons de faire et sur leurs expériences locales.

Pour contribuer à la vie de nos territoires, à leur développement au service de leurs habitants, au côté des élus, le Conseil de développement est renouvelé après chaque échéance électorale locale. Que vous soyez bénévole d'une association, acteur ou actrice du secteur économique, culturel, environnemental, sanitaire ou social, de l'enseignement, de la recherche...ou tout simplement que vous ayez envie de vous impliquer dans votre territoire, vous pouvez nous rejoindre.

¹ Article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales

De 2014 à 2020, les membres du conseil de développement ont souhaité contribuer au développement durable du Pays de Brest sur des thèmes variés dans l'intérêt collectif du territoire et de ses habitants. Ils ont été à la fois sollicités pour donner leur avis sur les politiques publiques intercommunales et élaboré des propositions sur des sujets qu'ils jugeaient insuffisamment pris en compte.

Les consultations par les collectivités

- ✓ Urbanisme, habitat
- Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest
- Plans locaux d'urbanisme et d'habitat des communautés de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, du Pays des Abers, de la Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, de Lesneven-côte des légendes
- ✓ Développement durable
- Rapports développement durable Brest métropole et ville ;
- Plans Climat Air Energie Territoriaux de la Métropole et des communautés de communes du Pays de Brest en cours d'élaboration
- ✓ Stratégie métropolitaine de développement économique
- ✓ Aménagement et développement du territoire
- ✓ Contrat de partenariat entre la région Bretagne et le Pays de Brest
- ✓ Stratégie numérique de Brest métropole
- ✓ Contrat de réciprocité entre Brest métropole et le Pays du Centre Ouest Bretagne ;

Les Contributions

- ✓ La culture dans le Pays de Brest : 6 propositions pour développer l'accès à la culture dans le Pays de Brest
- ✓ Développement des lignes ferroviaires : contribution à l'enquête publique « Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire »
- ✓ Pays de Brest, « La Rade au Cœur » : Propositions pour une meilleure prise en compte de la rade de Brest, de ses atouts et de ses enjeux dans les politiques publiques
- ✓ Contribution pour une politique maritime à l'échelle du Pays de Brest
- ✓ Stratégie d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires de la Région Bretagne

Les débats

- ✓ Assises citoyennes de la mer et du littoral (2018 et 2019)
- ✓ Communes, intercommunalités, métropole, habitants : comment construire ensemble l'avenir de nos territoires ? (2018)
- ✓ Atelier maritime participatif : Quels emplois demain ? (2017)
- ✓ Changements climatiques : quels impacts à la pointe de Bretagne (2016)
- ✓ Futur du Véhicule, futur urbain (2016)
- ✓ L'économie bleue (2015)

Pour en savoir plus : www.conseil-developpement-brest.fr

Un renouvellement des membres du conseil en fin d'année 2021

Suite aux élections municipales et à l'installation des conseils de métropole et des communautés de communes, les élus de la Métropole et du Pays de Brest ont décidé de renouveler le conseil de développement en 2021.

Comme par le passé, Le mandat des membres du Conseil sera de 6 ans. Néanmoins, il a été convenu qu'il sera possible de procéder à des modifications de sa composition au cours de ce mandat pour tenir compte des démissions éventuelles et des demandes d'intégrations d'organismes ou de personnes souhaitant y participer.

D'ores et déjà, compte tenu à la fois des réflexions engagées par les membres du Conseil actuel, tel que celles sur l'énergie par exemple, et des compétences de la Métropole et du Pays de Brest, certains axes de travail sont envisagés.

Les thèmes pressentis après 2021

- ✓ L'activité économique
- ✓ Les transitions écologiques et énergétiques
- ✓ La cohérence territoriale, l'aménagement, le développement durable du Pays de Brest
- ✓ La mer et le littoral
- ✓ Le contrat local de santé
- ✓ La coopération territoriale
- ✓ Les déplacements

Le conseil souhaite ouvrir plus largement ses espaces de réflexions et de contribution. Pour cela, il envisage plusieurs possibilités :

- ✓ Réactiver les conférences débats ouvertes à tous sur des thématiques variées (au minimum 3 conférences par an) ;
- ✓ Organiser des réunions de travail et des rencontres thématiques en dehors de Brest métropole afin de se rapprocher des habitants ;
- ✓ Organiser des rencontres avec les autres instances de démocratie participatives du territoire mises en place notamment dans les communes ;
- ✓ Mobiliser les jeunes sur des sujets de société, sur le développement durable ou sur des travaux prospectifs à l'échelle du Pays de Brest...
- ✓ Développer des outils numériques afin de permettre au plus grand nombre de prendre connaissance des travaux et d'y contribuer ;
- ✓ Poursuivre la mobilisation de personnes qualifiées, d'experts ou d'organismes non membres du conseil à ses groupes de travail au travers ;

Vous souhaitez participer, faire des propositions, donner votre avis sur l'avenir de notre territoire ?

Contactez nous !